


Les labels alimentaires



greenpeace.ch

GREENPEACE

Guide de consommation



Se ruer dès février sur les fraises d'Andalousie ou attendre jusqu'en mai l'arrivée des fraises de Thurgovie, de toute façon plus aromatiques? Est-il raisonnable d'acheminer par avion du raisin de l'hémisphère sud au printemps alors que les vignes locales en regorgent à l'automne? Le lait, la salade et la côtelette ne pourraient-ils pas tout simplement provenir d'une ferme des environs? Votre liste d'achats peut déjà être une contribution à la protection du climat. L'énergie grise nécessaire à la production, au conditionnement et au transport des denrées alimentaires n'est en effet pas sans conséquence sur l'atmosphère.

Le transport est particulièrement important. L'acheminement d'un kilo d'asperges californiennes nécessite jusqu'à cinq litres de pétrole, dix fois plus qu'une production locale. Un kilo d'agneau néo-zélandais ou de boeuf argentin sur l'étalage d'un supermarché représente la même consommation d'énergie qu'un trajet de 80 kilomètres en voiture – plus du double que la viande bio locale. Les tomates ou les concombres produits dans des serres chauffées engloutissent environ neuf fois plus d'énergie que les productions de plein air.

La réponse adéquate consiste à acheter des produits locaux, de saison et issus de l'agriculture biologique. Leur production est respectueuse de l'environnement et garantie sans OGM. La consommation de poisson frais et indigène est également un bon choix. À la différence du poisson exotique pêché en haute mer, elle contribue clairement à la conservation des espèces et à la protection de l'environnement.

Même à table, on peut protéger le climat et la diversité des espèces, sans renoncer au plaisir pour autant. Légumes, fruits, poissons, viandes: grâce aux conseils d'achats de Greenpeace, découvrez comment les déguster la conscience tranquille.

Fruits et légumes



Demeter

Les producteurs Demeter gèrent leur exploitation selon des principes anthroposophiques. Ils attachent une importance particulière à une gestion durable fondée sur la conservation de la diversité des espèces et des relations sociales harmonieuses. La garde et l'alimentation des animaux adaptées aux besoins de l'espèce, l'individualisation du domaine agricole organisé le plus possible en circuit fermé ou encore l'attention aux influences cosmiques constituent les points essentiels de cette agriculture. Le génie génétique est interdit à tous les échelons. Les processus de transformation doivent être opérés avec le plus grand soin de façon à préserver la valeur des matières premières. Les directives internationales Demeter s'appliquent dans le monde entier.



Bio Suisse

Bio Suisse et sa marque déposée Bourgeon constituent, avec 6'600 exploitations agricoles et plus de 1'000 transformateurs, l'organisation d'agriculture biologique la plus connue en Suisse. Contrairement à l'ordonnance sur l'agriculture biologique¹, le label n'accepte aucune dérogation au principe de la globalité (production biologique sur l'ensemble de l'exploitation). Le label Bio Suisse va au-delà des exigences de l'ordonnance sur l'agriculture biologique sur d'autres points importants encore.



Coop Naturaplan

Le label Coop Naturaplan s'aligne pleinement sur les directives de Bio Suisse pour les aliments d'origine végétale, ce qui n'est pas le cas pour les produits d'origine animale. Cela signifie que le bourgeon figure sur l'ensemble des produits d'origine végétale de la gamme Naturaplan. Les directives de Bio Suisse sont également en vigueur pour les produits importés.



Engagement Bio

Migros édicte ses propres directives en matière de production biologique d'aliments d'origine végétale. Ces directives sont toutefois équivalentes à celles de Bio Suisse. En Suisse, la production biologique est obligatoire sur l'ensemble de l'exploitation agricole. Les produits bio étrangers peuvent au contraire provenir d'exploitations dont certaines branches seulement sont exploitées de façon biologique. Les produits importés par la Migros portant le label bio doivent être conformes aux dispositions des ordonnances suisse et européenne sur l'agriculture biologique.



IP-SUISSE

IP Suisse

IP Suisse n'est pas un label bio, mais l'ensemble de l'exploitation doit satisfaire aux exigences des prestations écologiques requises (PER) au sens de l'ordonnance fédérale sur les paiements directs. L'utilisation d'engrais et de pesticides chimiques de synthèse n'est limitée ou interdite que de façon partielle. Le recours à des boues d'épuration comme engrais est interdite. Pour les céréales panifiables, l'utilisation de régulateurs de croissance, de fongicides, d'insecticides et de stimulateurs chimiques de synthèse des défenses naturelles est proscrite. Les produits génétiquement modifiés sont également interdits.



Hautes-Tiges Suisse

L'association Hautes-Tiges Suisse s'engage en faveur de la préservation des vergers à hautes tiges. Les exploitations qui souhaitent bénéficier du label doivent se conformer aux directives de IP-Suisse ou de Bio Suisse. Tous les produits proviennent exclusivement de vergers à hautes tiges. Tous les arbres abattus doivent être remplacés dans un délai d'un an. Des organismes de contrôle indépendants vérifient l'application de ces directives.

Ordonnance sur l'agriculture biologique

L'ordonnance fédérale sur l'agriculture biologique protège explicitement la dénomination «biologique». Depuis début 2001, elle s'applique non seulement aux produits agricoles végétaux, mais également aux produits d'origine animale comme la viande, le lait et les oeufs (qui n'étaient auparavant soumis qu'à des réglementations privées). Les principes de la production biologique dans les domaines de la culture et de la transformation sont:

- Principe de la globalité.
- Prise en considération des cycles et processus naturels.
- Interdiction des matières auxiliaires chimiques de synthèse.
- Interdiction du génie génétique.
- Interdiction de traiter les denrées alimentaires par rayonnements ionisants.
- Garde d'animaux adaptée à la superficie de l'exploitation et aux besoins de l'espèce.
- Aliments pour animaux provenant de productions biologiques.

Poissons

Fair Fish



Fondée en 2000 par des organisations de protection des animaux, l'association Fair-Fish entend promouvoir les principes du commerce équitable en matière de consommation de poisson. Les directives de Fair-Fish exigent des méthodes de pêche qui réduisent au maximum la souffrance des animaux. Les poissons ne doivent rester qu'un très bref moment dans le filet ou à la ligne et doivent être étourdis et mis à mort aussitôt après leur sortie de l'eau.

L'association Fair-Fish garantit en contrepartie un meilleur prix d'achat aux pêcheurs qui respectent ces directives. Des pêcheurs artisanaux du Sénégal sont les premiers au monde à travailler selon les directives de Fair-Fish. Depuis le printemps 2006, ils exportent leur «poisson équitable» en Suisse. Pour Fair-Fish, la pisciculture n'est raisonnable qu'à certaines conditions. Des poissons d'élevage nourris avec de la farine de poisson ne font en effet qu'accélérer la surexploitation des mers. De plus, les conditions de vie des poissons d'élevage laissent le plus souvent vraiment à désirer. Pour Fair-Fish, la pisciculture n'est acceptable que si elle est adaptée aux besoins des espèces concernées. Les labels bio reprennent certains des critères de Fair-Fish en matière de bien-être animal.

Bio



Le poisson bio est toujours un poisson d'élevage. Par définition, les poissons sauvages ne peuvent pas être certifiés bio. À la différence des cultures conventionnelles, les pisciculteurs bio doivent pratiquer une culture semi-intensive en se conformant à des directives qui accordent une plus grande attention aux animaux, à l'environnement et aux consommateurs.

Les installations doivent être agencées de manière à ce que l'aménagement de zones ombragées et la structuration de l'espace vital offrent aux poissons un environnement diversifié correspondant aux besoins de l'espèce. L'utilisation d'antibiotiques à titre préventif est interdite. Chaque poisson doit être anesthésié et abattu immédiatement après avoir été sorti de l'eau.

Malheureusement, les élevages biologiques concernent surtout des poissons carnivores (truite, saumon) dont l'alimentation doit provenir pour un tiers de farines de poisson. Or, même dans les élevages bio, ces farines proviennent au moins en partie de la pêche industrielle. Les labels bio n'offrent donc pas encore de véritable alternative à la surexploitation des mers. La solution serait l'élevage de poissons herbivores comme la carpe, qu'il est possible de nourrir à base de plantes dans des élevages extensifs en étang. Cette espèce de poisson n'est malheureusement pas très connue dans nos régions et n'est pas encouragée par les fournisseurs de produits bio.

MSC



Le label MSC (pour Marine Stewardship Council ou Conseil pour la gestion des ressources marines) a été créé par le WWF et Unilever (deuxième groupe agroalimentaire mondial). Il entend promouvoir une pêche durable en limitant les prises et en permettant ainsi aux stocks de poissons de se reconstituer. Davantage qu'un critère distinctif labellisable à proprement parler, il s'agit plutôt d'une évidence pour toute industrie qui ne veut pas scier la branche sur laquelle elle est assise.

Le label MSC se focalise sur la conservation des stocks de certaines espèces de poissons. Les techniques de pêche restent en revanche fondamentalement les mêmes que celles actuellement utilisées par la pêche industrielle. Pour les poissons capturés, se retrouver pris au piège d'un filet MSC ne change rien à leur sort: ils finiront écrasés dans le chalut, asphyxiés sur le pont ou encore jetés vivants dans la chaîne de transformation.

Le MSC ne s'engage pas en faveur de méthodes de pêche moins cruelles, mais en faveur de la surveillance des stocks de poisson. Ce label ne certifie donc pas des bateaux ou des pêcheurs à titre individuel, mais des zones marines entières pour la pêche de certaines espèces. Le processus de certification est long.

Dolphin Safe



Les dauphins nagent souvent au-dessus des bancs de thons. Ces derniers sont alors facilement localisés et rapidement encerclés avec un filet. C'est ainsi que la pêche industrielle du thon entraîne également la capture de dauphins et d'autres espèces. Considérés comme des «prises inutiles», ces poissons sont ensuite rejetés morts ou blessés à la mer.

Les campagnes «Dolphin Safe» ont conduit à l'utilisation de techniques de pêche plus sélectives réduisant considérablement les prises accessoires. C'est pourquoi le label Dolphin Safe attribué par le Earth Island Institute (EII), bien qu'il soit très répandu et jouisse d'une grande crédibilité, n'a plus aujourd'hui qu'un effet limité. Comme celui du MSC, ce label ne s'attaque en effet pas aux causes des problèmes, c'est-à-dire à la logique de la pêche industrielle, mais essaie seulement d'en atténuer les conséquences. Ici aussi, que les dauphins en réchappent ou non, le sort des thons n'en sera pas affecté: leur mort sera toujours aussi cruelle.

Viandes

Kagfreiland



Ce label montre la voie à suivre en matière d'amélioration du bien-être des animaux de rente. SRPA¹: pâturage quotidien en été (sauf pour les porcs à l'engrais) et accès quotidien à un parcours en hiver. SST²: Stabulation libre avec de plus grandes surfaces (pour les bovins des nouvelles exploitations; certaines exploitations existantes bénéficient d'un délai jusqu'en 2010 pour le passage de la stabulation entravée à la stabulation libre). L'écornage et la castration sont extrêmement limités et devraient bientôt être totalement interdits. Le transport vers le lieu de l'abattage ne doit pas excéder 30km ou une heure de trajet.

Tous les animaux de l'exploitation doivent être élevés dans le respect de ces directives. L'ensemble de l'exploitation est consacré à la production biologique. Le contrôle est indépendant et en partie sans préavis. Kagfreiland effectue des contrôles supplémentaires à l'improviste. Les produits kagfreiland sont uniquement disponibles à la ferme et dans quelques boucheries et magasins.

Bio



Les prescriptions concernant l'élevage des animaux ont été progressivement durcies durant la décennie écoulée. Les labels bio arrivent aujourd'hui en deuxième position en termes d'exigences pour de meilleures conditions d'élevage. SRPA¹ et SST², avec quelques plus pour certaines catégories d'animaux et un moins pour la tolérance de la stabulation entravée des bovins jusqu'en 2010. Les exigences du programme Bio-Weide-Beef (Migros) sont particulièrement respectueuses des animaux. L'écornage n'est interdit que par Demeter. La castration et les distances de transport ne sont pas spécifiquement réglementées.

Tous les animaux de l'exploitation doivent être élevés dans le respect de ces directives. Production biologique sur l'ensemble de l'exploitation.

Agri Natura



Le label entre les mains des paysans ou de Fenaco, société qui regroupe des coopératives agricoles suisses. Pour les catégories d'animaux couvertes par le label, les normes SRPA¹ et SST² sont en vigueur, complétées par un accès permanent à un parcours extérieur. Aucune instruction particulière ne s'applique aux autres catégories d'animaux. La gestion biologique de l'exploitation n'est pas obligatoire.

Natura Beef



Le label le plus respectueux des animaux dans la filière du veau: l'animal vit avec sa mère ou une vache nourrice jusqu'à son abattage vers l'âge de 10 mois. Les normes SRPA¹ et SST² sont en vigueur. Alimentation naturelle à base de lait entier, d'herbe et de foin. Pas de production biologique sur l'ensemble de l'exploitation, sauf pour les viandes vendues avec le logo du «bourgeon» de Bio Suisse.

Le revers de la médaille: une exploitation spécialisée dans l'élevage de vaches mères laisse la production du lait de consommation à d'autres exploitations qui séparent beaucoup trop tôt les veaux de leur mère et les envoient dans des exploitations spécialisées dans l'engraissement. L'attention portée au bien-être d'un animal contribue donc au sort moins enviable de quantité d'autres veaux. Le prix de la forte spécialisation de l'agriculture est payé par les animaux et les paysans.

Notes

SRPA et SST

Deux programmes de la Confédération pour l'allocation des contributions écologiques aux exploitations qui vont au-delà des exigences minimales fixées par l'ordonnance fédérale sur la protection des animaux. La plupart des labels pour les produits d'origine animale s'appuient d'une manière ou d'une autre sur l'un au moins de ces deux programmes. Puisque les deux programmes présentent des lacunes en termes de bien-être animal, certains labels prévoient sur certains points des dispositions nettement plus ambitieuses. La moitié environ des animaux de rente bénéficie aujourd'hui d'un régime SRPA ou SST. Une exploitation inscrite aux programmes SRPA ou SST doit en respecter les règles pour l'élevage de tous les animaux appartenant à la catégorie inscrite (par exemple les veaux d'élevage), mais peut se contenter des exigences légales minimales pour d'autres catégories d'animaux (par exemple les veaux à l'engrais).

¹ SRPA: sorties régulières en plein air d'animaux de rente

Les conditions SRPA sont remplies si les animaux peuvent sortir au pâturage 26 jours par mois en été (remplacé par des sorties au parcours en cas de mauvais temps) et ont accès à un parcours 13 jours par mois en hiver. Cette règle s'applique aux bovins gardés en stabulation entravée. Pour les bovins gardés dans des étables SST, les conditions SRPA exigent un accès permanent à un parcours; les sorties au pâturage ne sont alors pas obligatoires. En matière d'élevage porcin, l'accès quotidien, mais pas permanent, à un parcours suffit à l'obtention des contributions SRPA. L'accès quotidien au pâturage est en revanche prescrit pour les élevages de volailles.

² SST: systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux

Les conditions SST sont remplies si les animaux sont gardés ensemble dans des étables à stabulation libre. La stabulation entravée est interdite. Les surfaces de repos doivent être au moins paillées. Pour les volailles, l'accès à une aire à climat extérieur toute la journée est obligatoire.

GREENPEACE

Greenpeace est une organisation indépendante des États, des pouvoirs politiques et économiques. Son but est de dénoncer les atteintes à l'environnement et d'apporter des solutions qui contribuent à la protection de l'environnement et à la promotion de la paix.

Publié par:
Greenpeace Suisse
Bureau francophone
Case postale 1558
1211 Genève 1 Suisse
Tél: +41 22 7310209
Fax: +41 22 7310018
www.greenpeace.ch

Photo de couverture: Jan Kornstaedt

Avril 2009

Pour plus d'informations:
greenpeace.suisse@ch.greenpeace.org

greenpeace.ch

